



DELIBERATION

Objet : Médiathèque – Organisation d'une braderie et tarifs

Le 21 septembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Pierre-Julien MARRET, Madame Véronique BLOMME à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 29 mars 2021, l'Assemblée a approuvé la mise en œuvre d'un désherbage au sein du réseau de bibliothèques municipales.

Ainsi, la médiathèque Le Kiosque a organisé une vente publique de livres à destination des particuliers, sous la forme d'une braderie dont la première édition a eu lieu le 25 septembre 2021. Après ce 1^{er} succès, Monsieur le Maire propose d'organiser une nouvelle braderie qui aura lieu du samedi 14 novembre inclus au samedi 21 novembre 2026 inclus aux horaires habituels de la médiathèque, au pôle culturel Le Kiosque.

Il indique qu'il s'agit de pouvoir donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections de la médiathèque et de la bibliothèque de Bouthéon, au cours des opérations régulières de « désherbage ».

Il explique que les ouvrages concernés présenteront tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : il peut s'agir de documents au contenu daté et obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public.

Il précise que l'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Monsieur le Maire annonce qu'un règlement a été rédigé afin de définir les modalités de la tenue de la braderie et fera l'objet d'un arrêté.

Il propose d'appliquer la tarification suivante :

Type de document	Tarif par document
Livres simples	2 €
Beaux livres (grands formats et/ou à reliure cartonnée, illustrés en couleur)	5 €
Livres abîmés	1 €
Lot de 6 livres simples	10 €

Chaque acquéreur ne pourra acheter un maximum de 20 unités.

Il informe l'Assemblée que les sommes récoltées à l'occasion de cette vente au public seront reversées au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'organisation d'une vente publique « type braderie », à destination des particuliers, pour la cession d'ouvrages désherbés,
- **APPROUVE** les tarifs de vente des articles tels que mentionnés ci-dessus, étant précisé qu'ils intégreront les tarifs généraux de la Commune,
- **PERCEVRA** les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque,
- **DIT** que le produit de la vente sera reversé au budget de la commune.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 septembre 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

